

Ministère
de
l'Intérieur.

Liberté.



Egalité.

17
204

5^e Division.

Paris, le 3^e Brumaire an 4 de la République
française, une et indivisible.

Le Chef de la 5^e Division des
Bureaux du Ministre de l'Intérieur,
Au Directeur de l'École des Arts à Rome

Citoyen, Le Ministre demande que tous les citoyens
attachés aux établissements et administrations qui
dépendent de son Ministère, prêtent le serment exigé
des fonctionnaires publics par la loi du 25 Brumaire
an 4 et que le procès verbal de prestation soit adressé
à son secrétariat général. formule du serment:

Je jure d'être fidèle à la République une et
indivisible, fondée sur l'égalité, la liberté
et le système représentatif.

Salut & fraternité
Jaquemont

au gentleman le 6^e Brumaire an 4. (28 novembre 1799)

Citoyen je vous invite à vous rendre sur moi au galard national de l'Union
et à l'adhérer le huit de ce mois pour y prêter le serment voulu par la loi du 25
Brumaire dernier.

Salut amical
Lemes



205

Au Citoyen
 Directeur de l'École des
 arts à Rome
 au Palais N. de Sciences et arts
 Paris

51
1793

